

Vanves / Malakoff PIDF/DOPOM

Même trajectoire, même combat !



A quelques années d'écart, les établissements de Paris Ile de France et Malakoff ont vécu la même expérience. A l'origine, un « simple déménagement » qui, à l'arrivée, se révèle être une fusion-absorption. C'est pourquoi la section SNJ de la direction opérationnelle des Outre-mer (DOPOM) approuve le contenu du préavis de grève déposé par nos camarades de l'établissement Paris, Île-de-France pour le lundi 2 mars.

Les « Ex de Malakoff » partagent le constat des « Ex de Vanves » : les réseaux, régional et ultra-marin, sont mal traités au Siège. Quand un arbitrage se présente, le réflexe de la priorité donnée en termes de moyens humains et matériels aux antennes nationales perdure.

Le projet Genesys, c'est la mutualisation des moyens de la Fabrique et donc, un partage des divers studios et régies entre le Pôle Outre-mer, France 3 Paris Île-de-France et les autres entités du siège.

Il soulève de nombreuses interrogations, tant sur le plan organisationnel que juridique. Au-delà des principes affichés, ce projet entraîne des modifications profondes des conditions de travail et de l'organisation des équipes.

Ces modifications nécessitent une consultation, puisque le partage d'un studio entre deux entités distinctes provoque :

- Une réorganisation des plannings.
- Une redéfinition des priorités éditoriales.
- Une modification des conditions d'exploitation des moyens techniques.
- Des impacts potentiels sur la charge de travail.

Le Code du travail, prévoit que les CSE concernés doivent être informés et consultés sur tout projet important modifiant l'organisation du travail et les conditions d'emploi. Or, dans ce dossier, le CSE Réseau F3 dont dépendent les salariés de Paris IDF ne le serait pas. C'est incompréhensible, le dialogue social ne peut être partiel ou sélectif. Nous demandons donc que tous les CSE concernés par ce projet soient info-consultés.

Pour les salariés de la DOPOM, le constat est amer. Pendant trois ans, de l'été 2022 à l'été 2025, la direction de l'entreprise a communiqué aux différentes phases du projet Campus sur l'impérieuse nécessité de conserver à Paris des moyens autonomes de fabrication pour le réseau outre-mer. Sept mois après le déménagement au siège, les mêmes dirigeants changent de discours, délivrent la nouvelle doctrine, répètent que l'avenir passe désormais par la mutualisation à tout crin.

La mutualisation annoncée du studio virtuel du pôle outre-mer soulève plusieurs questions :

- Qui arbitrera en cas de conflit de priorités ?
- Quelles garanties sur la disponibilité des moyens ?
- Quels engagements sur le maintien de l'autonomie éditoriale ?

Sans garanties écrites et opposables, le risque est réel d'une perte d'autonomie opérationnelle. Nous réclamons donc des garanties formalisées sur l'autonomie du Pôle Outre-mer et resterons vigilants et mobilisés pour défendre les droits des salariés et la qualité de nos missions de service public.

Paris, le 24 février 2026